

01/06.03.2020

Département: PUY-DE-DOME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019		Nombre de conseillers en exercice :	10
	Commune : 32500 -ST VICTOR LA RIVIERE	Séance du : Budget commune	06/03/2020	Nombre de conseillers présents :
	Date convocation :	28-févr	Nombre de suffrages exprimés :	6

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Eric BERTIAUX, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2019** dressé par Monsieur Johan JACLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	88 117,28 €	0,00 €	0,00 €	15 616,10 €	88 117,28 €	15 616,10 €
Opérations de l'exercice	94 996,97 €	126 575,38 €	245 011,65 €	301 705,91 €	340 008,62 €	428 281,29 €
TOTAUX	183 114,25 €	126 575,38 €	245 011,65 €	317 322,01 €	428 125,90 €	443 897,39 €
Résultats de clôture	56 538,87 €	0,00 €	0,00 €	72 310,36 €	0,00 €	15 771,49 €
Restes à réaliser	16 381,00 €	8 446,00 €			16 381,00 €	8 446,00 €
TOTAUX CUMULES	199 495,25 €	135 021,38 €	245 011,65 €	317 322,01 €	444 506,90 €	452 343,39 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	64 473,87 €	0,00 €	0,00 €	72 310,36 €	0,00 €	7 836,49 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : MM Eric BERTIAUX, Francois GORY, adjoints au Maire, Jacques GIOGHI, Gérard FOURAGE, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX), Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE, Laurent DAVID
M. Johan JACLARD, Maire n'assiste pas à la séance et ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Johan JACLARD

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 28/03/2020
et de la publication, le 28/03/2020
Le Maire,

Pour le Maire
l'Adjoint délégué



Eric BERTIAUX

COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET COMMUNAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le conseil municipal, à l'unanimité. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les **recettes de fonctionnement** correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des revenus des immeubles (loyers, baux à ferme, location du centre d'animation social et culturel), de la redevance d'occupation du domaine public (relais téléphonie mobile), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, au remboursement sur charge de personnel.

Les ventes de bois jusqu'à lors essentielles pour l'équilibre du budget communal sont depuis plusieurs années aléatoires et incertaines.

Les **dépenses de fonctionnement** sont notamment constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, les charges de personnel et indemnités aux élus, les contributions aux organismes de regroupement, au SDIS, les impôts fonciers.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	77 468.39 €		
Dépenses de personnel (salaires + charges)	94 688.07 €	Revenus des immeubles (loyers, baux)	42 891.87 €
Atténuation de produits (FNGIR + FPIC)	7 142.00 €	Atténuation de charges	2 373.01 €
Autres dépenses de gestion courante (indemnités élus, subventions assos, caisses des écoles, SDIS, organismes de regroupement...)	36 888.00 €	Impôts et taxes (TF, TFNB, TH), attribution compensation par la CCMS, taxe additionnelle droits de mutation	142 420.44 €
Dépenses financières (intérêts emprunts et ligne de trésorerie)	16 790.77 €	Dotations et participations	84 324,25 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	6 127.35 €
Total dépenses réelles	233 247.23 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	11 764.42 €	Total recettes réelles	
Total général	245 011.65 €	Total général	301 705.91 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 56 694.26 € en section de fonctionnement. En tenant compte de l'excédent reporté n-1 (15 610.10 €), le résultat de clôture est de 72 310.36 €. Ce résultat servira à couvrir en partie le déficit cumulé d'investissement.

Quelques commentaires :

- Dépenses courantes (chap. 011) globalement en baisse (- 5 426.90 €) par rapport à 2018. A noter une forte économie sur la consommation en électricité (-7463.12 €) due principalement aux coupures nocturnes de l'éclairage public. Augmentation des frais d'entretien de bâtiments (+ 5175 €) en raison de la rénovation de l'appartement communal au-dessus de la mairie.

- Charges de personnel stables (93 599.86 euros en 2018).
- Autres dépenses de gestion courante (chap. 65) globalement en hausse (+ 3 163.45 €) : + 3 279 € de subventions aux associations (neutre sur le budget grâce à la participation de la CCMS).
- Charges financières (chap. 66) en baisse (- 2 786.61 €) grâce à la baisse progressive des intérêts des emprunts et à une utilisation moindre de la ligne de trésorerie qui a été soldée en 2019.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 (pas d'augmentation depuis 2016) :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 12.95 %
 - Taxe foncière sur le bâti 13.37 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 47.44 %

N.B. : la Cotisation Foncière des Entreprises (32.70 %) et la taxe GEMAPI (0.466 %) sont votées et perçues par la Communauté de communes du Massif du Sancy. Le SIVOM de la Vallée Verte dont fait partie la commune est un syndicat à fiscalité directe.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2019 s'est élevé à 96 720 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. En raison d'un budget contraint, les projets d'investissements sont limités ou répartis sur plusieurs exercices budgétaires.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Lorsque des travaux inscrits n'ont pas été réalisés l'année N, ils peuvent être reportés et les crédits ouverts apparaissent en restes à réaliser sur le budget suivant. Le remboursement du capital d'emprunt est également une dépense d'investissement.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), le Fonds de Compensation de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus lorsque c'est possible.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	60 158.98 €	FCTVA	3 761.29 €
Travaux de bâtiments (remplacement portes mairie, isolation appartement communal)	10 737.75 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	95 334.28 €
Travaux de voirie	20 676 €	Dépôt et cautionnement	750 €
Acquisition matériel	1 004.24 €	Taxe aménagement	1 927.39 €
Autres travaux (garde-corps Rocheromaine)	2 420 €	Subventions	13 038 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	11 764.42 €
Total général	94 996.97 €	Total général	126 575.38 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 31 578.41 € en section d'investissement. En tenant compte du déficit reporté n-1 (88 117.28 €), le résultat de clôture est de - 56 538.87 €. Les restes à réaliser étant de 16 381 € en dépenses et à 8 446 en recettes (solde négatif de 7 935 €), il conviendra d'affecter la somme de 64 437,87 € à la couverture d'autofinancement.

c) Les principaux travaux/projets de l'année 2019

- fin du dernier programme de travaux de voirie communale
- aménagement de sécurité à Rocheromaine
- travaux sur bâtiment communaux : remplacement des portes de la mairie, isolation dans des appartements communaux vacants

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat : 3446 € (voirie communale DETR – en restes à réaliser sur 2020)
- du Département : 1609 € (remplacement des portes de la mairie), 6720 € (voirie communale - solde), 3059 € (enfouissement réseaux du Verdier – solde), 1650 € (garde-corps Rocheromaine)
- Communauté de communes du Sancy : 5000 € (buron de Venzoux - en restes à réaliser sur 2020)

c) Etat de la dette

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 59 778,98 €. A noter qu'un emprunt se termine en fin d'année 2020.

Fait à Saint-Victor-la-Rivière, le 06 mars 2020.



Le Maire,

Johan JACLARD

Département: PUY DE DOME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers en exercice :	10
	Commune : 32700 - SAINT VICTOR LA RIVIERE EAU -	Séance du : 06-mars-20	Nombre de conseillers présents :	5
	Convocation le : 28-févr-20		Nombre de suffrages exprimés :	6

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Eric BERTIAUX, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2019** dressé par M. Johan JACLARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	15 880,73 €	0,00 €	28 468,76 €	0,00 €	44 349,49 €
Opérations de l'exercice	24 615,56 €	29 936,60 €	34 284,40 €	53 078,28 €	58 899,96 €	83 014,88 €
TOTAUX	24 615,56 €	45 817,33 €	34 284,40 €	81 547,04 €	58 899,96 €	127 364,37 €
Résultats de clôture	0,00 €	21 201,77 €	0,00 €	47 262,64 €	0,00 €	68 464,41 €
Restes à réaliser	42 221,00 €	12 607,70 €			42 221,00 €	12 607,70 €
TOTAUX CUMULES	66 836,56 €	58 425,03 €	34 284,40 €	81 547,04 €	101 120,96 €	139 972,07 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	8 411,53 €	0,00 €	0,00 €	47 262,64 €	0,00 €	38 851,11 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : MM Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire, Jacques GIOGHI, Gérard FOURAGE, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Abents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX), Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE, Laurent DAVID.

M. Johan JACLARD, maire, n'assiste pas à la séance et ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 28.03.2020
et de la publication, le... 28.03.2020
Le Maire,



Pour le Maire
Adjoint délégué

Eric Bertiaux



Johan JACLARD

COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Le budget eau et assainissement 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le conseil municipal, à l'unanimité. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture habituelles.

La commune de Saint-Victor gère son réseau d'eau potable. Le compte administratif 2019 reflète pour la dernière année ce mode de gestion direct puisque, après mûres réflexions, tenant compte des capacités financières, techniques et humaines de la commune, le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière, à l'unanimité, a fait des choix importants en 2019 afin que la commune se mette en conformité avec ses obligations légales :

- création du Service Public d'Assainissement non Collectif et délégation des missions à la société publique locale SEMERAP (délibérations du 12 avril 2019)
- délégation de la compétence gestion de l'eau à la SEMERAP à compter du 1^{er} janvier 2020 (délibération du 13 décembre 2019).

Le budget de l'eau est autonome depuis l'instauration en 2015 du forfait eau. Il était auparavant équilibré grâce au budget communal. Il correspond aux services de l'alimentation en eau potable. La partie assainissement correspondant au collecteur de la vallée de Jassat (qui dessert uniquement le Camping La Ribeyre).

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement du service public d'alimentation en eau potable et à la gestion du collecteur d'assainissement de la vallée de Jassat.

Pour notre commune, les **recettes de fonctionnement** correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des forfaits eau (particuliers, commerces et agriculteurs), des demandes de raccordement sur le réseau eau, de la redevance d'assainissement collectif (concerne uniquement le camping La Ribeyre raccordé sur le collecteur d'assainissement de la vallée de Jassat), et sur les amortissements de subventions obligatoires.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par l'entretien et la réparation des réseaux AEP et collecteur d'assainissement en régie directe ou par une entreprise selon les travaux à effectuer (achats de pièces, location d'outils, heures de travail, intervention d'entreprise), les prélèvements et analyses d'eau, le reversement de la redevance pollution de l'eau à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les intérêts des emprunts, les amortissements obligatoires.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (fournitures, analyses, etc)	5 002.57 €	Vente produits, prestations (forfaits eau, redevance assainissement)	34 886,35 €
Remboursement frais de personnel au budget communal	8 225.00 €	Branchements eau	4 600.00 €
Atténuation de produits (redevance agence de l'eau)	3 153.00 €	Atténuation de charges	0.00 €
Charges financières (intérêts emprunts)	2 801.06 €	Produits exceptionnels	0.00 €
Total dépenses réelles	19 181.63 €	Total recettes réelles	39 486.35 €
Amortissements	15 102.77 €	Opérations d'ordre	13 591,93 €
Total général	34 284.40 €	Total général	53 078,28 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 18 793,88 € en section de fonctionnement. En tenant compte de l'excédent reporté n-1 (28 468.76 €), le résultat de clôture est de 47 262.64 €. Ce résultat servira à l'autofinancement de la section d'investissement.

Quelques commentaires :

En dépenses de fonctionnement :

- Dépenses courantes (chap. 011) globalement en baisse (+ 2 635.83 €) par rapport à 2018.
- Charges de personnel (chap. 012) : en hausse. C'est dû à un remboursement plus important des frais de personnel technique vers le budget communal.
- Atténuation de produits (chap. 014) : la redevance pollution de l'eau à reverser à l'Agence de l'eau est en diminution (- 982 €) par rapport à 2018.
- Charges financières (chap. 66) en baisse (- 350.80 €) grâce à la diminution progressive des intérêts des emprunts.

En recettes de fonctionnement :

- Ventes produits, prestations (chap. 70) : globalement en hausse (+1 480.22 €) avec une compensation de la baisse de la redevance d'assainissement collectif (nouveau mode de calcul) par la réalisation de nouveaux branchements d'eau (N.B. en 2020, les nouvelles demandes de branchement seront désormais réalisées par la SEMERAP).
-

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement du budget eau et assainissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes. Lorsque des travaux inscrits n'ont pas été réalisés l'année N, ils peuvent être reportés et les crédits ouverts apparaissent en restes à réaliser sur le budget suivant. Le remboursement du capital d'emprunt est également une dépense d'investissement.

- **en recettes** : les recettes réelles perçues en 2019 sont le Fonds de Compensation de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus lorsque c'est possible.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	7 393.63 €	FCTVA	3 660.14 €
Travaux	1 200.00 €	Subventions	11 173.69 €
Etude (mise en place des périmètres de protection des captages)	2 430.00 €	Couverture autofinancement	0 €
Dépenses d'ordre (amortissements, charges transférées)	13 591,93 €	Recettes d'ordre (amortissements)	15 102.77 €
Total général	24 615.56 €	Total général	29 936.60 €

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 5 321.04 € en section d'investissement. En tenant compte de l'excédent reporté n-1 (15 880.73 €), le résultat de clôture est de 21 201.77 €. Les restes à réaliser étant de 42 221 € en dépenses et à 12 607.70 € en recettes (solde négatif de 29 613.30 €), il conviendra d'affecter la somme de 8 411.53 € à la couverture d'autofinancement.

c) Les principaux travaux/projets de l'année 2019

- travaux sur le réseau d'eau
 - procédure de mise en place des périmètres de protection des captages (pluriannuelle)
- Peu d'investissement ont été réalisés en 2019 en raison d'une période de réflexion sur la solution la moins onéreuse pour la pose des compteurs d'eau individuels.

d) Les subventions d'investissements encaissées

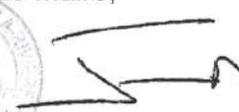
- de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 9 372.39 € (solde subvention pour la pose de compteurs généraux et postes de chloration en 2018 – subvention pour la procédure PPC en restes à réaliser sur 2020)
- du Département : 1801.30 € (1^{er} acompte sur procédure PPC)

c) Etat de la dette

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 7 393.63 €.

Fait à Saint-Victor-la-Rivière, le 06 mars 2020.

Le Maire,



Johan JACLARD

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 06 mars à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice :	10
Présents :	6
Votants :	7

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX) ; Laurent DAVID, Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE.

Monsieur Eric BERTIAUX a été élu secrétaire.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2019 – Budget eau et assainissement et budget communal

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Catherine PAYSAN du 01/01/2019 au 31/07/2019 et par M. SIBERCHICOT du 01/08/2019 au 31/12/2019 accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par les Receveurs municipaux et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 28.04.2020
 et de la publication, le 28.04.2020

Le Maire,

Pour le Maire

Adjoint délégué



Le Maire,

Johan JACLARD



Eric BERTIAUX

04/06-03.22

Impression Fiche

DELIBERATION DU

06-mars-20

BUDGET COMMUNAL

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2019

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

Johan JACLARD, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-88 117,28 €		31 578,41 €	Dépenses 16 381,00 €	-7 935,00 €	-64 473,87 €
				8 446,00 €		
FONCT	110 950,38 €	95 334,28 €	56 694,26 €	Recettes		72 310,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2019	72 310,36 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		64 473,87 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		7 836,49 €
Total affecté au c/ 1068 :		64 473,87 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2019	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à St-Victor-la-Rivière

Le 06-mars-20

Délibéré par le Conseil Municipal

Le 06-mars-20

Le Maire,
Johan JACLARD

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

Date de la convocation :

10

6

7

0

7

0

28-févr-20

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints,
Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, D. ROIRON, conseillers.
Absents : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX),
Laurent DAVID, S GUITTARD, Elisabeth DESSERRE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2020

et de la publication le 28/04/2020

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Eric BERTIAUX

08/06-03-2020

Impression Fiche

DELIBERATION DU

06-mars-20

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Johan JACLARD, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2019

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	15 880,73 €		5 321,04 €	Dépenses 42 221,00 €	-29 613,30 €	-8 411,53 €
				12 607,70 €		
FONCT	28 468,76 €		18 793,88 €	Recettes		47 262,64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2019	47 262,64 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		8 411,53 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		38 851,11 €
Total affecté au c/ 1068 :		8 411,53 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2019	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à St Victor-la-Rivière
Le 06-mars-20

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 06-mars-20

Le Maire,
Johan JACLARD



Nombre de membres en exercice :	10
Présents :	6
Suffrages exprimés :	7
Abs :	0
Pour :	7
Contre :	0
Date de la convocation :	28-févr-20

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints,
Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Dominique ROIRON.
Absents : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX),
Laurent DAVID, S. GUITARD, Elisabeth DESSERRE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 28/04/2020
et de la publication le 28/04/2020

Pour le Maire
Adjoint délégué
Eric BERTIAUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 06 mars à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

10

Présents :

6

Votants :

7

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX), Laurent DAVID, Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE.

Monsieur Eric BERTIAUX a été élu secrétaire.

Objet : Réhabilitation de l'assainissement de l'auberge communale

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vente du bâtiment de l'auberge communale, il incombe à la commune de faire des travaux pour mettre en conformité l'assainissement autonome suite au contrôle réalisé par la SEMERAP. Sur les préconisations de la SEMERAP, une étude pour la réhabilitation de ce système a été demandée au bureau d'étude SECAE pour connaître précisément la nature des travaux à réaliser. A l'appui de cette étude où sont proposées plusieurs solutions, Monsieur le Maire a demandé des devis à l'entreprise LEMONNIER à Tauves et l'entreprise COLAS-CTPP. Les tarifs proposés sont les suivants :

Solution 1 : Filtre à sable vertical drainé (fosse toutes eaux non conservée)

- COLAS-CTPP : 26 706.00 € HT
- LEMONNIER : 37 638.18 € HT

Solution n° 2 : Filtre compact type X-PERCO :

- COLAS-CTPP : 23 846.00 € HT
- LEMONNIER : 31 654.15 € HT

Solution n° 3 : Filtre à sable vertical drainé (fosse toutes eaux existante conservée)

- COLAS-CTPP : 19 969.00 € HT
- LEMONNIER : 37 721.87 € HT

Monsieur le Maire souligne que COLAS-CTPP applique une TVA à 20 % et LEMONNIER à 10 %.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Etant donné la différence de prix importante entre les deux entreprises, décide de prendre l'attache de la SEMERAP, délégataire pour la commune du service public de l'assainissement non collectif pour avis avant de faire un choix.
- décide de revoir ce dossier ultérieurement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 08/04/2020
et de la publication, le 08/04/2020

Le Maire,

Pour le Maire
l'Adjoint délégué



Le Maire,

Johan JACLARD



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt :

Le 06 mars à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

10

Présents :

6

Votants :

7

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX), Laurent DAVID, Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE.

Monsieur Eric BERTIAUX a été élu secrétaire.

Objet : Buron de Venzoux

Monsieur le Maire rappelle que suite à la défection de l'entreprise GAY pour les travaux de maçonnerie du buron de Venzoux, deux entreprises locales ont été contactées : l'entreprise MONSIEUR et l'entreprise CHAUVET. Seule l'entreprise CHAUVET a donné suite à la demande de la commune. Le devis s'élève à 11 150.80 € HT. L'entreprise SIMON a également actualisé son devis pour les travaux concernant la toiture du buron. Il s'élève à 4452 euros HT. Monsieur le Maire indique que l'entreprise a ajouté un jambage en pierres qui n'était pas dans le premier devis établi par l'entreprise GAY.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander des explications complémentaires à l'entreprise CHAUVET sur son devis.
- Décide de revoir ce dossier ultérieurement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

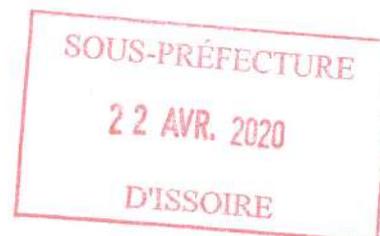
Johan JACLARD

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 22/04/2020
et de la publication, le 22/04/2020

Le Maire,
Pour le Maire
l'Adjoint délégué



Eric Bertiaux



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 06 mars à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX), Laurent DAVID, Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE.

Monsieur Eric BERTIAUX a été élu secrétaire.

Objet : Cession d'une parcelle communale au Département du Puy-de-Dôme

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la RD n°5 en traversée de bourg, un parcelle d'une surface de 181 m² issue de la division de la parcelle YD n° 28 dans le bourg doit être cédée au Département pour des besoins d'espace, de visibilité et de canalisations des eaux pluviales. La commune pourrait céder ladite parcelle cadastrée YD n° 129 au prix de 1 euro symbolique qui ne sera pas perçu en raison de l'intérêt public. Monsieur le Maire précise que bien la vente puisse se faire à l'euro symbolique une estimation de la parcelle est nécessaire. Il propose de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de céder la parcelle cadastrée YD n° 129 sise au bourg de Saint-Victor à l'intersection des routes départementales n° 5 et n° 635, au Département du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg.
- Dit que cette cession se fera à l'euro symbolique qui ne sera pas perçu en raison de l'intérêt public.
- Dit qu'une estimation du prix de la parcelle sera demandée à l'EPF-Smaf pour la nécessité du dossier.
- Dit qu'après accord de la Commission Permanente du Conseil Départemental, un acte de vente pourra être établi par voie administrative ou notariée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 07/04/2020
et de la publication, le 08/04/2020

Le Maire,

Pour le Maire

Adjoint délégué



Eric BERTIAUX



Le Maire,

Johan JACLARD

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISPOIRE, le

- 8 AVR. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 06 mars à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice :	10
Présents :	6
Votants :	7

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX), Laurent DAVID, Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE.

Monsieur Eric BERTIAUX a été élu secrétaire.

Objet : Suite de la consultation des électeurs de la section de Maise

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des électeurs de la section de Maise conformément à la délibération du 13 décembre 2019 et à l'arrêté municipal du 10 février 2020 s'est déroulée le 27 février dernier en mairie. Il était demandé aux électeurs de se prononcer sur l'aliénation d'une partie de la parcelle sectionale cadastrée ZS n° 100, d'une superficie d'environ 3 hectares, au prix de 2500 euros l'hectare à Monsieur Hervé DAVID. Sur sept électeurs consultés, quatre sont venus voter et il y a eu quatre votes favorables.

Considérant l'avis favorable des électeurs de la section de Maise ;

Le Conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la vente d'une partie de la parcelle sectionale cadastrée ZS n° 100, environ 3 hectares, à Monsieur Hervé DAVID au prix de 2500 euros l'hectare.
- Dit que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié et le charge des démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 21.04.2020
et de la publication, le 28.04.2020
Le Maire,

Pour le Maire
Adjoint délégué
Eric Bertiaux



Pour le Maire, l'adjoint délégué,

Eric BERTIAUX

Deposé à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
- 8 AVR. 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 06 mars à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

Certifié exécutoire par le Maire
10 compte-tenu de la réception en
6 Sous-préfecture, le...
7 et de la publication, le...
Le Maire

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX), Laurent DAVID, Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE.

Monsieur Eric BERTIAUX a été élu secrétaire.

Objet : Demande de location de parcelles sectionales au Verdier

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Marion Bridonneau, gérante de l'Ecurie de Chaudefour et présidente des Galopins du Sancy au bourg de Saint-Victor. Dans le cadre du développement de son domaine équestre, elle souhaite louer les parcelles sectionales à vocation agricole cadastrées ZV n°6 et n°7 au Verdier, actuellement inoccupées d'une surface totale de 4,0062 hectares.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'autorisation d'exploiter par l'Ecurie de Chaudefour, pour ces deux parcelles, a été enregistrée auprès de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme le 15 octobre 2019 et a fait l'objet d'une publicité réglementaire sur le panneau d'affichage devant la mairie.

Monsieur le Maire indique qu'en l'absence de demandes concurrentes, la DDT a donné l'autorisation à l'Ecurie de Chaudefour d'exploiter ces parcelles à compter du 15 février 2020.

La commission communale des travaux s'est rendue sur place pour évaluer l'état de ces parcelles et fixer un prix de location à l'hectare. Ces parcelles sont similaires à des parcelles sectionales agricoles actuellement louées sur Courbanges. La commission propose donc de louer ces parcelles à 65 euros l'hectare.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter de louer à l'Ecurie de Chaudefour, sise au bourg de Saint-Victor, représentée par Marion BRIDONNEAU, les parcelles sectionales du Verdier à vocation agricole cadastrées ZV n° 6 et n° 7 d'une surface totale de 4,0062 hectares.
- De fixer à 65 euros le prix de location à l'hectare.
- Dit que le terrain devra être pris en l'état et qu'un état des lieux sera fait à l'entrée.
- Autorise le Maire à signer le bail à ferme.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Johan JACLARD, Maire

Eric BERTIAUX, adjoint délégué

- 8 AVR. 2020



Pour le Maire, l'adjoint délégué,

Eric BERTIAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt :

Le 06 mars à 20 h;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Johan JACLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice :	10
Présents :	6
Votants :	7

Présents : Eric BERTIAUX, François GORY, adjoints au Maire ; Gérard FOURAGE, Jacques GIOGHI, Dominique ROIRON, conseillers municipaux.

Absents excusés : Carlos FERREIRA (pouvoir à Eric BERTIAUX), Laurent DAVID, Sandrine GUITTARD, Elisabeth DESSERRE.

Monsieur Eric BERTIAUX a été élu secrétaire.

Objet : Projet de balades thématiques

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la Communauté de Communes du massif du Sancy (CCMS) au sujet du projet de balades thématiques. Il rappelle que Jacques GIOGHI, référent communal et un collectif d'habitants volontaires de la commune travaille depuis un an sur le projet de Saint-Victor (thème géologie) en lien avec la CCMS et le syndicat du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. La CCMS a obtenu les subventions du Département, de la Région et de l'Europe (fonds LEADER) à hauteur de près de 80%. Les 20 % du reste à charge sont répartis équitablement : 10 % Communauté de communes et 10 % communes. Les marchés publics ont été passés. Le financement du projet pour Saint-Victor-la-Rivière s'établit ainsi :

- Coût total : 14 8541,99 €
- Montant des subventions : 9 841.92 €
- Reste à charge CCMS : 2 505.04 €
- Reste à charge commune : 2505.04 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le financement du projet de balade thématique proposé par la Communauté de Communes du Massif du Sancy tel que présenté, soit 2505.04 euros de reste à charge pour la commune.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal primitif 2020.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Pour le Maire, l'adjoint délégué,

Eric BERTIAUX

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 04/04/2020.
et de la publication, le 06/04/2020.
Le Maire,
Pour le Maire
Adjoint délégué



Eric BERTIAUX

Reçu à la Sous-Préfecture
CISSEUILLE le
- 8 AVR. 2020

